

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 février 2013

DCM N° 13-02-07

Objet : Amicale du Personnel Municipal de Metz et Assimilés - Participation de la Ville de Metz.

Rapporteur : Mme FRITSCH-RENARD, Adjointe au Maire

L'Amicale du Personnel Municipal de Metz et Assimilés, constituée en association, a été créée pour maintenir et renforcer les liens d'amitié du personnel de la Ville de Metz et des Organismes Assimilés.

Pour mener à bien l'objet qu'elle s'est fixée, l'Amicale du Personnel Municipal de Metz s'engage à mettre à disposition de ses membres tous les moyens en sa possession pour instituer une mission d'entraide et d'assistance.

Ainsi, elle s'attache notamment à attribuer à ses adhérents des allocations à caractère social à l'occasion d'événements familiaux ou professionnels. Par exemple des secours exceptionnels sont octroyés et les adhérents de l'Amicale qui font valoir leur droit à la retraite bénéficient d'une prime de fidélité.

L'Amicale du Personnel Municipal de Metz intervient notamment dans des domaines ayant trait à la culture, au loisir, au sport, ainsi qu'à tous les services à caractère social, en suscitant et soutenant particulièrement toutes initiatives relatives à ces domaines.

Aussi, pour permettre à l'Amicale de mener à bien l'ensemble de ses missions, il est proposé que la Ville de Metz lui verse, au titre de 2013, une subvention de 1 155 000 €

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU l'article L.2311.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 20 décembre 2012 portant sur vote du budget primitif 2013,

VU le projet de convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Metz et l'Amicale du Personnel Municipal (APM) pour l'année 2013

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 155 000 € à l'Amicale du Personnel Municipal (APM).

PRECISE que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant au versement de cette subvention, et notamment la convention d'objectifs et de moyens.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjointe Déléguée,

Anne FRITSCH-RENARD

Service à l'origine de la DCM : RESSOURCES HUMAINES

Commissions : FINANCES

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37

Absents : 18

Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ